

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 573

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 28 par les mots :

« rompant avec l'obligation de célérité énoncée à l'article 6.1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme cela est évoqué aux alinéas 30 à 37, les délais de traitement des affaires se sont considérablement allongés, plongeant les Français dans l'incompréhension, parfois le désespoir et souvent la colère.

Si les objectifs annoncés tendent vers une réduction, quels moyens supplémentaires compte prendre le Gouvernement pour accélérer la dynamique de réaction des délais annoncés ?